



Divorce après séparation de corps et de biens

Par **ivanoffcatherine**, le **01/01/2008** à **08:21**

bonjour, je suis séparée de mon mari depuis 1992 (il n'avait pas voulu divorcer) je voudrais demander et officialiser le divorce, quelles démarches à suivre et le coût de la procédure en sachant que j'ai un acte de séparation de corps et de biens aux torts de mon mari du tribunal merci de vos réponses